



Acte n° 2022C133

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 28
Pouvoirs : 11
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/09/2022

Le 15 Septembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Christine FORNES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Delphine PICHOURON, Michèle NUGUET, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Valérie BOYER, Vincent LAUTIER, Nathalie TISSERAND, Fabien BIHLER, Marcel BABAD, Jean-Jacques DUMONT, Catherine VIGNON, Frédéric VALLOS, Corinne MARTIN GAJAC, Stéphane BERTHOMIEU, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Armand CHAUMONT, Marc PECHOUX, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Gaëlle LICHTLE, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Stéphanie PALLIER, Carole DEMANGE, Cécile BAUDOUX, Bernard REY, Emmanuelle CARGNELLI, Ingrid BESSON, Pierre ROSET (pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (pouvoir à Gilles GARNIER), Gérard PORRETI (pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Anne-Marie DEGUEURCE (pouvoir à Patrick NABETH), Carole BONTEMPS-HESIN (pouvoir à Marcel BABAD), Didier ALBAN (pouvoir à Armand CHAUMONT), Sylvie PERMEZEL (pouvoir à Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (pouvoir à Richard SIMMINI), Amina LEGHNIDER (pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), David POMMIER (pouvoir à Michèle NUGUET), Emilie BERTHOMON (pouvoir à Brigitte KLEIN).

Secrétaire de séance : Brigitte KLEIN.

OBJET : MOBILITÉS - Fonds de concours de la CCDSV à la commune de Sainte-Euphémie pour la réalisation d'un parking de covoiturage.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 (V.) ;

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle que la CCDSV, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité soutient les communes dans le développement d'infrastructures de transports.

L'offre de mobilité sur le territoire va prochainement évoluer, notamment grâce à des outils de planification du territoire, comme le Plan Climat Air Énergie, le Schéma Directeur des Modes Actifs ou encore le Plan de Mobilité Simplifié. De plus, l'arrivée prochaine du Bus à Haut Niveau de Service entre Trévoux et Lyon va considérablement transformer les modes de déplacement.

La création de parkings de covoiturage sur le territoire permet aujourd'hui de positionner la voiture comme un mode de transport complémentaire à d'autres modes. Dans cette optique, la CCDSV a voté plusieurs critères d'éligibilité permettant aux communes de bénéficier d'un fonds de concours pour la réalisation de parking de covoiturage. Conformément à la délibération du 2 juin 2022 en conseil communautaire, le taux d'aide est égal à 50% du montant HT des travaux sur la commune avec une dépense subventionnable plafonnée à 100 k€ HT.

Dans ce contexte, la commune de Sainte-Euphémie finalise l'aménagement d'un parking de covoiturage de 51 places, situé rue de la mairie (au niveau de l'impasse de la Botasse). Au regard du

montant des travaux (chiffrés à 104 374 € HT) la commune de Sainte-Euphémie sollicite un fond de concours de la CCDSV égal à 36 070 € HT.

Conformément aux critères d'éligibilité, le projet comprend :

- Une plate-forme de places, dimensionnée pour un trafic de type véhicules légers, avec des zones de stationnement en matériaux perméables ;
- Des places pour les personnes à mobilité réduite ;
- Des range-vélos, et les attentes pour pouvoir installer des bornes de recharge électrique ;
- La signalisation horizontale, verticale et de rabattement ;
- Un système d'éclairage public pour, au minimum, la zone des places « PMR » et les circulations piétonnes ;
- Un cheminement matérialisé pour les piétons, avec un balisage ;
- Un ou des portiques aux entrée et sortie adapté(s) au gabarit des véhicules légers ;
- Un abri pour les covoitureurs (qui servira de totem également) ;
- Plusieurs poubelles fixes.

Vu la délibération du conseil municipal de Sainte-Euphémie en date du 7 juin 2022, et le plan de financement sollicitant un fonds de concours de 36 070 euros (€),

Vu les devis de travaux transmis par la mairie de Sainte-Euphémie en accord avec son plan de financement,

Vu la note de présentation du projet et l'écrit du 27 juin 2022 engageant la commune dans l'installation d'attentes pour les bornes de recharge électrique,

Vu la délibération n° 2022C96 du conseil communautaire en date du 2 juin 2022

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 1^{er} septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ATTRIBUER** un fonds de concours de la CCDSV pour un montant égal à 36 070 € HT en faveur de la commune de Sainte-Euphémie, pour la création d'un parking de covoiturage sur la commune ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2022, section d'investissement, opération n°116.

A Trévoux, le 15/09/2022

La Secrétaire de Séance,
Brigitte KLEIN

Affichage sous format électronique :



Le Président,
Marc PECHOUX

